



Direction Générale des Services

Direction de l'Autonomie

DA-Equipements Sociaux et Médico-sociaux

Affaire suivie par : F. DEBERNARD

Poste: 84 20

2014-CG-4-4267

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 11 avril 2014

**POLITIQUE B03 RENFORCER L'AUTONOMIE
DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
AVEC L'ASSOCIATION CONFIANCE PIERRE BOULENGER
POUR LE CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR POUR PERSONNES
HANDICAPÉES LA CASCADE SITUÉ À RAMBOUILLET**

Code B 0301
Secteur Accompagner l'autonomie et la compensation des handicaps dans leur projet de vie à domicile
Programme Vie Sociale à Domicile des Personnes Handicapées

Données financières	Fonctionnement
Enveloppes de financement	CP
Montant actualisé	11 976 096 €
Montant déjà engagé	0 €
Montant disponible	11 976 096 €
Montant réservé pour ce rapport	553 289 €

Renouvellement du contrat d'objectifs et de moyens du Centre d'Accueil de Jour « La Cascade » pour personnes handicapées, situé à Rambouillet, présenté par l'Association « Confiance Pierre Boulenger ».

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le renouvellement du contrat d'objectifs et de moyens du **centre d'accueil de jour La Cascade**, situé à Rambouillet, présenté par l'Association «Confiance Pierre Boulenger ».

La prise en charge de ce type de services correspond aux orientations des derniers schémas d'organisation sociale et médico-sociale du Département des Yvelines.

Il s'agit d'un lieu d'accueil et d'écoute, animé par une petite équipe de professionnels, à partir d'une formule souple à temps partiel basée sur l'animation, la stimulation et la vie sociale.

Le développement des accueils de jour en tant qu'alternative au placement en institution, vise à maintenir les liens familiaux et sociaux des familles concernées, soulager les aidants et favoriser la vie sociale.

L'association Confiance Pierre Boulenger, implantée dans le sud ouest du département gère de nombreux établissements pour enfants et adultes handicapés : deux foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés, un service d'accompagnement à la vie sociale, un établissement et service d'aide par le travail, un institut médico-éducatif ainsi qu'un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile.

Le centre d'accueil de jour de La Cascade, situé 6 rue Gustave Eiffel à Rambouillet, a été autorisé en septembre 2005 et a ouvert en avril 2007 pour une capacité de 24 personnes. Son autorisation court jusqu'en 2020. L'accueil se fait sur la base de 220 jours par an.

L'accueil de jour s'inscrit dans une logique de proximité géographique des lieux de résidence des personnes accueillies. Les places sont ainsi réservées prioritairement aux ressortissants des Yvelines. Les autres personnes habitant hors du Département doivent bénéficier d'une prise en charge du Département de leur domicile de secours.

Le Département finance le centre d'accueil de jour « La Cascade » sous la forme d'une dotation globale. Cette dotation est arrêtée chaque année par le Président du Conseil général, à partir du budget de fonctionnement de l'établissement, au vu du bilan d'activité de l'année N-1 et du budget prévisionnel de l'année N.

Cette dotation calculée au prorata de l'activité est versée en trois fois selon les modalités suivantes :

- au cours du premier trimestre, un premier acompte représentant 45 % du montant de la dotation de l'année précédente.
- au cours du deuxième trimestre, un second acompte représentant 45 % du montant de la dotation financière pour l'année, majorée ou minorée selon le budget retenu pour l'année en cours.
- l'année suivante, le règlement du solde de l'année écoulée sera effectué après vérification des comptes administratifs, et analyse du rapport d'activité.

Au titre de l'année 2014, la dotation retenue est de 553 289 €.

Outre l'autorisation accordée, je vous propose de préciser dans **un contrat d'objectifs et de moyens** les engagements des parties, notamment en termes d'objectifs de prise en charge.

Ainsi, depuis 2007, l'activité du CAJ a été encadrée par un premier contrat, prorogé jusqu'en décembre 2013 (délibérations des 7 septembre 2007 et 21 décembre 2012). Les services du Département constatent un engagement partenarial affirmé, un ancrage local bien repéré, ainsi qu'une démarche qualité correspondant aux attentes et besoins de la population accueillie. Le CAJ a su développer ses activités tout en accueillant un public diversifié (déficients intellectuels, personnes en situation de handicap psychique, personnes présentant des troubles envahissants du développement).

En vue de poursuivre ce type de prise en charge particulièrement souple pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap, il semble judicieux de **renouveler le contrat d'objectifs et de moyens pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018**. Ce contrat n'a aucune incidence financière supplémentaire dans le budget du département, autre que la hausse liée au taux d'évolution votée par l'Assemblée départementale pour 2014.

Toutefois, les modalités de fonctionnement et de financement de cette structure pourraient être revues lorsque le cahier des charges des CAJ élaboré dans le cadre d'un prochain appel à projet aura été adopté par l'Assemblée Départementale.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

